

PLIE d'Angers Loire Métropole

PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL DU FONDS SOCIAL EUROPEEN

2014 – 2020

**Formation destinée aux professionnels de
l'insertion et coaching individualisé destiné au
public cible de la clause d'insertion professionnelle
sur le territoire Angers Loire Métropole**

Angers Loire Développement
Direction de l'emploi- PLIE
122, rue du château d'Orgemont
49000 ANGERS

Contexte :

La clause d'insertion professionnelle est l'engagement pris par les entreprises attributaires de marchés publics, de mettre en place une action d'insertion, notamment le recrutement des publics cible définis par la politique emploi et insertion des élus du territoire Angers Loire Métropole.

Le public cible est le suivant :

- **jeunes de 16 à moins de 26 ans**
 - avec ou sans qualification,
 - sortis du système scolaire depuis plus de 6 mois,
 - souhaitant s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle.

- **demandeurs d'emploi seniors rencontrant des difficultés de retour à l'emploi**
 - personnes âgées de 45 ans et plus,
 - personnes sans qualification ou disposant de qualification / compétences insuffisantes ou obsolètes au regard du marché du travail,
 - bénéficiaires du RSA ou personnes sans activité professionnelle depuis plus d'une année, inscrits comme demandeurs d'emploi auprès de Pôle emploi,
 - personnes présentant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle disposant d'une autorisation de travailler et souhaitant s'inscrire dans un parcours intégré d'accès à l'emploi.

- **habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi et susceptibles de connaître une situation de pauvreté, public prioritaire dans le cadre des opérations de renouvellement urbain :**
 - Demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, femmes seules,
 - sans qualification ou disposant de qualification / compétences insuffisantes ou obsolètes au regard du marché du travail,
 - sans activité professionnelle depuis plus d'une année inscrite comme demandeurs d'emploi auprès de Pôle emploi, en activité professionnelle réduite recherchant des heures
 - présentant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle disposant d'une autorisation de travailler et souhaitant s'inscrire dans un parcours intégré d'accès à l'emploi,

- **travailleurs handicapés,**

- **salariés en insertion d'une SIAE agréée par l'Etat et le cas échéant des personnes rencontrant des difficultés avérées d'insertion.**

Le service Retour à l'emploi de la direction de l'emploi – ALDEV, porteuse du dispositif, a mis en place une Cellule Parcours Clause en décembre 2012, qui pilote la coordination des parcours des publics. Les membres qui composent cette cellule sont les institutions accompagnant les publics dans la globalité de leurs parcours (PLIE, Conseil départemental, Mission Locale Angevine, CAP emploi, Pôle Emploi) et les prestataires de l'emploi qui sont en relation avec les entreprises (Associations intermédiaires, Entreprises de travail temporaire d'insertion, Groupement d'entreprises pour l'insertion et la qualification, Entreprises d'insertion).

Les facilitateurs de la clause d'insertion professionnelle proposent aux entreprises attributaires de marchés publics de les accompagner dans leur recrutement, lorsque celles-ci font le choix de porter le contrat de travail du public cible. C'est la modalité « emploi direct » qui est alors utilisée.

Dans ce cas, la prestation d'accompagnement au recrutement est la suivante :

- ✓ recueil du besoin de l'entreprise par le facilitateur de la clause d'insertion professionnelle,
- ✓ diffusion aux partenaires,
- ✓ centralisation des cv des candidats par les facilitateurs,
- ✓ traitement des candidatures par les facilitateurs (vérification des prérequis),
- ✓ convocation des candidats à une rencontre avec l'entreprise,
- ✓ recrutement avec 2 temps forts :
 - réunion collective où l'entreprise communique sur sa culture, le marché et le poste à pourvoir, présentation succincte des candidats,
 - entretien individuel.

L'appel d'offre s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet auquel a répondu le PLIE d'Angers Loire Métropole auprès de l'AGEI 49 (Association de Gestion Europe Inclusion qui gère les fonds européens). A ce titre, cette prestation doit répondre aux obligations liées aux financements FSE.

Origine de la demande

Suite à des recrutements réalisés par des entreprises attributaires de marchés publics début 2016, les constats suivants ont été établis :

- ✓ l'incapacité du public à valoriser ses compétences en entretien d'embauche,
- ✓ le manque d'assiduité du public durant le contrat.

Notre demande

Le service Retour à l'emploi – Aldev, demande aux candidats de proposer :

- **une action de formation auprès des professionnels de la cellule parcours clause pour mener une action de préparation à l'entretien au recrutement à destination du public pressenti pour le positionnement sur les offres.**

Le contenu de cette formation devra être complémentaire aux prestations que proposent les professionnels de l'insertion qui accompagnent ce public.

Le contenu de cette formation devra avoir un caractère innovant et porter notamment sur les sujets suivants :

- ✓ tenants et aboutissants d'un recrutement : pourquoi l'entreprise recrute ? pourquoi le candidat postule ?
 - ✓ préparation à l'argumentaire avec l'utilisation d'un vocabulaire technique,
 - ✓ gestion de la vie privée,
 - ✓ sensibilisation à la valeur du travail et conscience professionnelle, fonctionnement de l'entreprise (notamment en cas d'absence du salarié),
 - ✓ posture (ponctualité, gestion portable et messagerie, mail, tenue adaptée, position du corps) et élocution.
- **une action de coaching personnalisé sur la thématique « sensibilisation à l'hygiène de vie dans le cadre professionnel » destinée à (aux) la personne(s) sélectionnée(s) par l'entreprise. Cette action se déroulera entre la réponse positive de l'entreprise et la prise effective des fonctions et se poursuivra durant la première semaine d'intégration.**

Le contenu de cette formation devra avoir un caractère innovant et porter notamment sur les sujets suivants :

- ✓ la gestion du sommeil,
- ✓ l'alimentation,
- ✓ l'hygiène corporelle,
- ✓ la tenue,
- ✓ l'intégration dans l'entreprise.

Modalités/mise en œuvre

Pour la prestation de formation :

- 15 participants maximum pour 1 temps de formation sur la durée du marché
- Moyens humains
- La durée de la formation action : 1 jour maximum
- Le lieu de l'action : Angers

Pour la prestation de coaching personnalisé :

- Nombre de personnes en fonction des sollicitations des entreprises avec un maximum de **10 participants** sur la durée du marché
- Moyens humains
- La durée de l'action coaching: à définir dans la réponse du candidat, dans une fourchette de **4 à 7 heures d'accompagnement**
- Le lieu de l'action : Angers Loire Métropole

Choix du prestataire :

Le choix du prestataire sera réalisé à partir d'une grille de notation.

La note comprendra :

- une valeur prix comptant pour 55% de la note
- une valeur technique comptant pour 45% de la note soit :
 - Modalités d'intervention 60%.
 - Qualifications et compétences professionnelles des intervenants 40%

Le prestataire aura des références en matière de formation de professionnels de l'insertion et l'accompagnement des demandeurs d'emploi aux concepts théoriques liés au changement.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à la négociation avec tous les candidats. Toutefois, si les offres répondent au besoin sans optimisation entrevue par la négociation, alors le pouvoir adjudicateur pourra procéder à l'attribution du marché sur la base des résultats de l'analyse des offres initiales.

Indicateurs de mesure et d'évaluation

- la prestation se déroulera de façon collective sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, période définie par l'opérateur et la structure d'animation du PLIE,
- Le paiement :
 - Prestation de formation : un coût forfaitaire pour la journée, payé après la réalisation de la prestation avec justificatifs de présence.
 - Prestation de coaching personnalisé : un coût forfaitaire par personne ou un coût global pour 10 personnes, payé à réception d'un bilan et de justificatifs d'accompagnement, en indiquant le nombre d'heures de coaching par personne ou total,
- Un bilan d'exécution final détaillé de l'action devra être produit à l'attention de la structure d'animation du PLIE (sur support papier et dématérialisé).

❖ Volet communication

- L'opérateur s'engage à promouvoir et indiquer d'une part dans toutes les publications ou communications relatives à l'action conventionnée et d'autre part aux participants de l'action que l'action est cofinancée par le Fonds Social Européen
- Toute publication ou support de communication relatif au projet cofinancé devra présenter les logos du Fonds Social Européen

Modalités de réponse :

Les réponses sont à adresser à l'attention du PLIE d'Angers Loire Métropole, par mail à clause-insertion@angers-developpement.com avant le 29 novembre à 16H.